

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 11 juin 2026

Délibération : N° 2026/37

Objet : EXERCICE DU DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS

Le droit des conseillers municipaux à disposer d'une formation adaptée à leurs besoins s'articule autour des dispositifs précisés aux articles L 2123-12 à L 2123-16 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

1) Les formations prises en charge par la commune associée de Saint-Pol-sur-Mer

Il appartient, en premier lieu, au conseil consultatif de fixer les orientations en matière de formation. Pour les élus bénéficiant d'une délégation de fonctions, les formations à privilégier sont celles en lien direct avec les domaines relevant de leur délégation. Pour l'ensemble des membres du conseil consultatif, les formations portent plus largement sur les compétences nécessaires à l'exercice de leur mandat.

En second lieu, il convient de déterminer les crédits ouverts au titre de la formation des membres du conseil consultatif, étant précisé que le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil consultatif et le montant réel de ces dépenses de formation ne peut excéder 20 % du même montant.

Outre les frais d'enseignement, la collectivité prend en charge les frais de déplacement (transport, hébergement, restauration), ainsi que la compensation de la perte éventuelle de salaire, de traitement ou de revenus, justifiée par l'élu et plafonnée à l'équivalent de 21 jours, par élu et pour la durée du mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du SMIC par heure.

Les modalités d'exercice de ce droit sont fixées par les articles R 2123-12 à R 2123-22 du CGCT qui prévoient notamment que ce droit s'exerce à condition que la formation soit dispensée par un organisme agréé par le ministre chargé des collectivités territoriales (après avis du Conseil National de la Formation des Elus Locaux).

Dans ce cadre, il est proposé de fixer le montant des crédits ouverts au maximum autorisé, soit 20% du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux membres du conseil consultatif.

2) Le droit individuel à la formation (DIF).

Les élus bénéficient chaque année d'un DIF comptabilisé en euros, cumulable sur toute la durée du mandat et financé par une cotisation obligatoire, dont le taux est de 1%, prélevée sur le montant des indemnités de fonction. L'exercice de ce droit relève de l'initiative de chacun des élus et peut concerner des formations relatives à l'exercice du mandat ainsi que des formations sans lien avec l'exercice du mandat, notamment pour acquérir des compétences nécessaires à la réinsertion professionnelle à l'issue du mandat.

Les articles R 2123-22-1-A et suivants du CGCT déterminent les modalités de calcul, de plafonnement ainsi que de mise en œuvre du DIF.

Le DIF des élus est géré par la Caisse des Dépôts et Consignations avec un site dédié qui comprend les informations utiles et pratiques (<https://www.moncompteformation.gouv.fr>).

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

ADOpte :

- Les modalités d'exercice du droit à la formation des élus municipaux en fixant :
 - D'une part, les orientations susmentionnées ;
 - D'autre part, les crédits ouverts à ce titre, à 20% du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil consultatif.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 29/06/2026
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20260611-239627-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 4

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Monsieur BECUWE Rémy	1er Adjoint au Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur NICOLLE Thomas	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Adjoint au Maire,
Madame HUYGHE Isabelle	Adjointe au Maire,
Madame MAES Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur POTTIER David	Adjoint au Maire,
Madame VANDORME Catherine	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Conseiller municipal,
Monsieur CALISKAN Taner	Conseiller municipal,
Monsieur DELMOTTE François	Conseiller municipal,
Madame AHAMED Houfrane	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame CADART Claudette	Conseillère municipale,
Monsieur LEMAIRE Hervé	Conseiller municipal,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Monsieur MERSEMAN Olivier	Conseiller municipal,
Monsieur CADART Michel	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Monsieur DAVID CABARET Elliot	Conseiller municipal,
Madame MAHIEU Jacqueline	Conseillère municipale,
Madame CARRU Adeline	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame DEZOUTTER Orlane	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur WYTS David	Adjoint au Maire,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Monsieur FUMERY François	Conseiller municipal,
Madame MELIN Dorothée	Conseillère municipale

Secrétaire de séance : Elliot DAVID CABARET

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. WYTS a donné pouvoirs à M. CLAEYS, Mme VARLET à Mme VANDORME, M. FUMERY à Mme MOUTENET-LENOIR, Mme MELIN à M. NAVE.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 11 juin 2026

Délibération : N° 2026/38

Objet : ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL CONSULTATIF

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS

Vu l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 1 000 habitants et plus, un Règlement Intérieur doit être établi et adopté par le Conseil consultatif dans les six mois suivant l'installation ;

Considérant que le Règlement Intérieur fixe notamment les règles de fonctionnement interne du Conseil consultatif, la création et le fonctionnement des commissions et le droit d'expression et d'information des élus ;

Considérant que le Règlement Intérieur ne peut modifier des dispositions légales ou réglementaires ou ajouter des règles qui relèvent de ces dernières ;

Considérant que le Règlement Intérieur peut être déféré devant le Tribunal Administratif ;

Considérant le projet de Règlement Intérieur joint en annexe ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

ADOpte :

- les termes de ce règlement intérieur repris en annexe de la présente délibération.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTE DU : 29/06/2026
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20260611-239630-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à la majorité

6 voix contre : NAVE - VAN DEN BROECKE - VAMPOUILLE - MELIN - BRICHE - DEZOUTTER

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 4

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Monsieur BECUWE Rémy	1er Adjoint au Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur NICOLLE Thomas	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Adjoint au Maire,
Madame HUYGHE Isabelle	Adjointe au Maire,
Madame MAES Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur POTTIER David	Adjoint au Maire,
Madame VANDORME Catherine	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Conseiller municipal,
Monsieur CALISKAN Taner	Conseiller municipal,
Monsieur DELMOTTE François	Conseiller municipal,
Madame AHAMED Houfrane	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame CADART Claudette	Conseillère municipale,
Monsieur LEMAIRE Hervé	Conseiller municipal,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Monsieur MERSEMAN Olivier	Conseiller municipal,
Monsieur CADART Michel	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Monsieur DAVID CABARET Elliot	Conseiller municipal,
Madame MAHIEU Jacqueline	Conseillère municipale,
Madame CARRU Adeline	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame DEZOUTTER Orlane	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur WYTS David	Adjoint au Maire,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Monsieur FUMERY François	Conseiller municipal,
Madame MELIN Dorothée	Conseillère municipale

Secrétaire de séance : Elliot DAVID CABARET

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. WYTS a donné pouvoirs à M. CLAEYS, Mme VARLET à Mme VANDORME, M. FUMERY à Mme MOUTENET-LENOIR, Mme MELIN à M. NAVE.

Adopté à la majorité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 11 juin 2026

Délibération : N° 2026/39

Objet : FUSION ADMINISTRATIVE DES ÉCOLES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE COPERNIC À COMPTER DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2027 -2028

Rapporteur : Monsieur Thomas NICOLLE

Vu l'article L.212-1 du Code de l'Éducation, la création, la suppression ou la transformation d'une école publique relève de la compétence de la commune, après avis des services de l'Éducation nationale ;

Vu l'avis du directeur académique des services de l'Éducation nationale ;

Considérant la vacance du poste de direction de l'école maternelle Copernic, par suite du départ de la directrice vers d'autres fonctions au sein de l'Éducation nationale en septembre 2025 ;

Considérant l'acceptation de l'actuelle directrice de l'école élémentaire Copernic de prendre en charge la direction du groupe scolaire dans le cadre d'une fusion administrative ;

Considérant la taille du groupe scolaire Copernic et les perspectives d'évolution des effectifs à la baisse ;

Considérant la transposition prévue en 2030 des deux écoles dans un pôle éducatif scindé par une coulée verte, et la nécessité d'anticiper cette organisation par une gouvernance unifiée ;

Considérant que cette fusion ne constitue pas un précédent applicable à d'autres écoles, sauf éléments favorables ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Thomas NICOLLE ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE :

- D'autoriser la fusion administrative des écoles maternelle et élémentaire Copernic à compter de la rentrée scolaire de septembre 2027-2028 ;
- De transmettre la présente délibération aux services de l'Éducation nationale pour validation et mise en œuvre ;
- De suivre l'évolution du groupe scolaire dans le cadre de la re-sectorisation et de la transposition prévue en 2030.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 29/06/2026
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20260611-245203-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à la majorité

6 abstentions : NAVE - VAN DEN BROECKE - VAMPOUILLE - MELIN - BRICHE -
DEZOUTTER

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 4

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Monsieur BECUWE Rémy	1er Adjoint au Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur NICOLLE Thomas	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Adjoint au Maire,
Madame HUYGHE Isabelle	Adjointe au Maire,
Madame MAES Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur POTTIER David	Adjoint au Maire,
Madame VANDORME Catherine	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Conseiller municipal,
Monsieur CALISKAN Taner	Conseiller municipal,
Monsieur DELMOTTE François	Conseiller municipal,
Madame AHAMED Houfrane	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame CADART Claudette	Conseillère municipale,
Monsieur LEMAIRE Hervé	Conseiller municipal,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Monsieur MERSEMAN Olivier	Conseiller municipal,
Monsieur CADART Michel	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Monsieur DAVID CABARET Elliot	Conseiller municipal,
Madame MAHIEU Jacqueline	Conseillère municipale,
Madame CARRU Adeline	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame DEZOUTTER Orlane	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur WYTS David	Adjoint au Maire,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Monsieur FUMERY François	Conseiller municipal,
Madame MELIN Dorothée	Conseillère municipale

Secrétaire de séance : Elliot DAVID CABARET

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. WYTS a donné pouvoirs à M. CLAEYS, Mme VARLET à Mme VANDORME, M. FUMERY à Mme MOUTENET-LENOIR, Mme MELIN à M. NAVE.

Adopté à la majorité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 11 juin 2026

Délibération : N° 2026/40

Objet : FUSION ADMINISTRATIVE DES ÉCOLES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE VANCAUWENBERGHE À COMPTER DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2027 - 2028

Rapporteur : Monsieur Thomas NICOLLE

Conformément aux dispositions de l'article L.212-1 du Code de l'Éducation, la création, la suppression ou la transformation d'une école publique relève de la compétence de la commune, après avis des services de l'Éducation nationale ;

Vu l'avis du directeur académique des services de l'Éducation nationale ;

Vu la vacance du poste de direction de l'école maternelle au 1er septembre 2026 ;

Vu le départ à la retraite du directeur de l'école élémentaire au 1er septembre 2027 ;

Considérant la baisse des effectifs scolaires et les prévisions démographiques du secteur ;

Considérant l'intérêt d'une organisation administrative unifiée pour les élèves, les familles et les équipes ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Thomas NICOLLE ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE :

- D'autoriser la fusion administrative des écoles maternelle et élémentaire Vancauwenberghe à compter de la rentrée scolaire 2027-2028 ;
- De transmettre la présente délibération aux services de l'Éducation nationale pour validation et mise en œuvre.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 29/06/2026
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20260611-245208-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à la majorité

6 abstentions : NAVE - VAN DEN BROECKE - VAMPOUILLE - MELIN - BRICHE -
DEZOUTTER

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 4

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Monsieur BECUWE Rémy	1er Adjoint au Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur NICOLLE Thomas	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Adjoint au Maire,
Madame HUYGHE Isabelle	Adjointe au Maire,
Madame MAES Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur POTTIER David	Adjoint au Maire,
Madame VANDORME Catherine	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Conseiller municipal,
Monsieur CALISKAN Taner	Conseiller municipal,
Monsieur DELMOTTE François	Conseiller municipal,
Madame AHAMED Houfrane	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame CADART Claudette	Conseillère municipale,
Monsieur LEMAIRE Hervé	Conseiller municipal,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Monsieur MERSEMAN Olivier	Conseiller municipal,
Monsieur CADART Michel	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Monsieur DAVID CABARET Elliot	Conseiller municipal,
Madame MAHIEU Jacqueline	Conseillère municipale,
Madame CARRU Adeline	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame DEZOUTTER Orlane	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur WYTS David	Adjoint au Maire,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Monsieur FUMERY François	Conseiller municipal,
Madame MELIN Dorothée	Conseillère municipale

Secrétaire de séance : Elliot DAVID CABARET

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. WYTS a donné pouvoirs à M. CLAEYS, Mme VARLET à Mme VANDORME, M. FUMERY à Mme MOUTENET-LENOIR, Mme MELIN à M. NAVE.

Adopté à la majorité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 11 juin 2026

Délibération : N° 2026/41

Objet : MODIFICATION DE LA TARIFICATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE MUNICIPALE

Rapporteur : Monsieur Thomas NICOLLE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les orientations des communes associées de Dunkerque, Saint-Pol-sur-Mer et Fort-Mardyck en matière de politiques éducatives ;

Vu la mise en place de la gratuité scolaire engagée depuis 2024 ;

Considérant la volonté municipale de renforcer le pouvoir d'achat des familles ;

Considérant le rôle essentiel de la restauration scolaire dans l'accès de tous les enfants à un repas équilibré ;

Considérant les données de fréquentation démontrant une hausse des repas consommés par les familles les plus modestes et un impact positif des mesures solidaires mises en œuvre depuis février 2024 ;

Considérant que la réduction de 20 % des tarifs représente un coût estimé à 27 910 € sur la base des volumes annuels observés ;

Considérant qu'une décision modificative permettra de garantir l'équilibre du budget restauration tout en maintenant la qualité du service rendu ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Thomas NICOLLE ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE :

- D'approuver la réduction de 20 % des tarifs de la restauration scolaire pour l'ensemble des usagers des communes associées de Dunkerque, Saint-Pol-sur-Mer et Fort-Mardyck.
- D'approuver la mise en œuvre de cette mesure à compter du 1^{er} septembre 2026.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 29/06/2026
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20260611-245577-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 4

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Monsieur BECUWE Rémy	1er Adjoint au Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur NICOLLE Thomas	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Adjoint au Maire,
Madame HUYGHE Isabelle	Adjointe au Maire,
Madame MAES Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur POTTIER David	Adjoint au Maire,
Madame VANDORME Catherine	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Conseiller municipal,
Monsieur CALISKAN Taner	Conseiller municipal,
Monsieur DELMOTTE François	Conseiller municipal,
Madame AHAMED Houfrane	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame CADART Claudette	Conseillère municipale,
Monsieur LEMAIRE Hervé	Conseiller municipal,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Monsieur MERSEMAN Olivier	Conseiller municipal,
Monsieur CADART Michel	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Monsieur DAVID CABARET Elliot	Conseiller municipal,
Madame MAHIEU Jacqueline	Conseillère municipale,
Madame CARRU Adeline	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame DEZOUTTER Orlane	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur WYTS David	Adjoint au Maire,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Monsieur FUMERY François	Conseiller municipal,
Madame MELIN Dorothée	Conseillère municipale

Secrétaire de séance : Elliot DAVID CABARET

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. WYTS a donné pouvoirs à M. CLAEYS, Mme VARLET à Mme VANDORME, M. FUMERY à Mme MOUTENET-LENOIR, Mme MELIN à M. NAVE.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 11 juin 2026

Délibération : N° 2026/42

Objet : DÉSFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DES PARCELLES N°540AW643, 540AW644, 540AW646 et 540AW647

Rapporteur : Monsieur Rémy BECUWE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses dispositions relatives à la désaffectation et au déclassement des biens relevant du domaine public ;

Vu le document d'arpentage réalisé le 19 mars 2026 indiquant la division de la parcelle 540 AW 483 en cinq nouvelles parcelles cadastrées 540 AW 643 (d'une superficie de 169 m²), 540 AW 645 (d'une superficie de 414 m²), 540 AW 644 (d'une superficie de 2 178 m²), 540 AW 646 (d'une superficie de 92 m²) et 540 AW 647 (d'une superficie de 575 m²) ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et de Déplacements (PLUiHD) de la Communauté urbaine de Dunkerque classant les parcelles cadastrées section 540 AW n°643, 644, 645, 646 et 647 en zone urbaine UR correspondant aux secteurs des grands projets urbains ;

Considérant que, dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) engagé sur les quartiers Ouest de Saint-Pol-sur-Mer, le bailleur social Habitat du Nord conduit une opération de réhabilitation et de résidentialisation des résidences Jean Bart et Guynemer visant à améliorer le cadre de vie des habitants et à renforcer l'attractivité du quartier ;

Considérant que, dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) engagé sur les quartiers Ouest de Saint-Pol-sur-Mer, l'aménageur public du Dunkerquois (SPAD) conduit deux opérations de construction de logements individuels et collectifs visant à diversifier l'offre d'habitat de la Cité des Cheminots ;

Considérant que la réalisation de l'opération de résidentialisation des entrées F, G, H et I de la résidence Guynemer nécessite la mobilisation d'une emprise de 667 m² et que les deux opérations de la SPAD nécessitent la mobilisation d'une emprise de 2 347 m² à détacher des parcelles cadastrées section 540 AW n°643, 644, 646 et 647 appartenant à la commune, conformément au plan annexé à la présente délibération ;

Considérant que ces emprises relèvent actuellement du domaine public communal ;

Considérant que ces emprises n'ont plus vocation à être maintenues dans le domaine public communal ;

Considérant qu'il convient par conséquent d'en constater la désaffectation puis de procéder à leur déclassement afin de permettre leur cession ultérieure dans le cadre de l'opération de résidentialisation ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Rémy BECUWE ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE :

- De constater la désaffectation de l'emprise de 3014 m² à détacher des parcelles cadastrées section 540 AW n°643, 644, 646 et 647, conformément au plan annexé à la présente délibération.
- De prononcer le déclassement de cette emprise du domaine public communal afin de l'intégrer au domaine privé de la commune.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à accomplir l'ensemble des démarches et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 29/06/2026
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20260611-241466-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à la majorité

6 abstentions : NAVE - VAN DEN BROECKE - VAMPOUILLE - MELIN - BRICHE - DEZOUTTER

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 4

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Monsieur BECUWE Rémy	1er Adjoint au Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur NICOLLE Thomas	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Adjoint au Maire,
Madame HUYGHE Isabelle	Adjointe au Maire,
Madame MAES Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur POTTIER David	Adjoint au Maire,
Madame VANDORME Catherine	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Conseiller municipal,
Monsieur CALISKAN Taner	Conseiller municipal,
Monsieur DELMOTTE François	Conseiller municipal,
Madame AHAMED Houfrane	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame CADART Claudette	Conseillère municipale,
Monsieur LEMAIRE Hervé	Conseiller municipal,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Monsieur MERSEMAN Olivier	Conseiller municipal,
Monsieur CADART Michel	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Monsieur DAVID CABARET Elliot	Conseiller municipal,
Madame MAHIEU Jacqueline	Conseillère municipale,
Madame CARRU Adeline	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame DEZOUTTER Orlane	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur WYTS David	Adjoint au Maire,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Monsieur FUMERY François	Conseiller municipal,
Madame MELIN Dorothée	Conseillère municipale

Secrétaire de séance : Elliot DAVID CABARET

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. WYTS a donné pouvoirs à M. CLAEYS, Mme VARLET à Mme VANDORME, M. FUMERY à Mme MOUTENET-LENOIR, Mme MELIN à M. NAVE.

Adopté à la majorité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 11 juin 2026

Délibération : N° 2026/43

Objet : DÉNOMINATION DU TERRAIN D'HONNEUR DU STADE JEAN LAMBLIN : TERRAIN D'HONNEUR MICHEL FOURNIER

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux attributions du conseil municipal ;

Vu les compétences du conseil municipal en matière d'adressage ;

Considérant le souhait de la municipalité de dénommer le terrain d'honneur du stade Jean LAMBLIN du nom de Micher FOURNIER ;

Considérant que monsieur Michel FOURNIER, décédé le 25 janvier 2026, au-delà de son engagement bénévole pour l'Union Sportive Communale et Cheminote de Saint-Pol-sur-Mer, a été non seulement le plus ancien licencié du club de football de la commune depuis sa création mais aussi un éducateur particulièrement investi et, par là même, un pilier du club contribuant à l'essor de la politique sportive de la commune ;

Considérant l'autorisation accordée par les membres de sa famille ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE :

- De dénommer le terrain d'honneur du stade Jean LAMBLIN, terrain d'honneur Michel FOURNIER.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 29/06/2026
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20260611-246050-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 4

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Monsieur BECUWE Rémy	1er Adjoint au Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur NICOLLE Thomas	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Adjoint au Maire,
Madame HUYGHE Isabelle	Adjointe au Maire,
Madame MAES Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur POTTIER David	Adjoint au Maire,
Madame VANDORME Catherine	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Conseiller municipal,
Monsieur CALISKAN Taner	Conseiller municipal,
Monsieur DELMOTTE François	Conseiller municipal,
Madame AHAMED Houfrane	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame CADART Claudette	Conseillère municipale,
Monsieur LEMAIRE Hervé	Conseiller municipal,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Monsieur MERSEMAN Olivier	Conseiller municipal,
Monsieur CADART Michel	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Monsieur DAVID CABARET Elliot	Conseiller municipal,
Madame MAHIEU Jacqueline	Conseillère municipale,
Madame CARRU Adeline	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame DEZOUTTER Orlane	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur WYTS David	Adjoint au Maire,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Monsieur FUMERY François	Conseiller municipal,
Madame MELIN Dorothée	Conseillère municipale

Secrétaire de séance : Elliot DAVID CABARET

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. WYTS a donné pouvoirs à M. CLAEYS, Mme VARLET à Mme VANDORME, M. FUMERY à Mme MOUTENET-LENOIR, Mme MELIN à M. NAVE.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 11 juin 2026

Délibération : N° 2026/44

Objet : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE A L'HARMONIE BATTERIE MUNICIPALE

Rapporteur : Madame Cindy OUGHAZDI

Vu la délibération n°23/2025 du 19 juin 2025 relative au versement d'une subvention de fonctionnement de 15 000 € à l'Harmonie Batterie Municipale ;

Considérant le projet d'organisation du Festival International de Musique en septembre 2026 organisé par la commune ;

Considérant que l'Harmonie Batterie Municipal va aider la commune à organiser cet évènement ;

Il est demandé à l'assemblée d'octroyer une subvention complémentaire d'un montant de 15 000€ à L'Harmonie Batterie Municipale.

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Cindy OUGHAZDI ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE :

- D'accorder une subvention complémentaire de 15 000€ à l'Harmonie Batterie Municipale ;

DIT :

- Que cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2026

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 29/06/2026
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20260611-245381-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 4

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Monsieur BECUWE Rémy	1er Adjoint au Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur NICOLLE Thomas	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Adjoint au Maire,
Madame HUYGHE Isabelle	Adjointe au Maire,
Madame MAES Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur POTTIER David	Adjoint au Maire,
Madame VANDORME Catherine	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Conseiller municipal,
Monsieur CALISKAN Taner	Conseiller municipal,
Monsieur DELMOTTE François	Conseiller municipal,
Madame AHAMED Houfrane	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame CADART Claudette	Conseillère municipale,
Monsieur LEMAIRE Hervé	Conseiller municipal,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Monsieur MERSEMAN Olivier	Conseiller municipal,
Monsieur CADART Michel	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Monsieur DAVID CABARET Elliot	Conseiller municipal,
Madame MAHIEU Jacqueline	Conseillère municipale,
Madame CARRU Adeline	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame DEZOUTTER Orlane	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur WYTS David	Adjoint au Maire,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Monsieur FUMERY François	Conseiller municipal,
Madame MELIN Dorothée	Conseillère municipale

Secrétaire de séance : Elliot DAVID CABARET

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. WYTS a donné pouvoirs à M. CLAEYS, Mme VARLET à Mme VANDORME, M. FUMERY à Mme MOUTENET-LENOIR, Mme MELIN à M. NAVE.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 11 juin 2026

Délibération : N° 2026/45

Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2025

Rapporteur : Monsieur François DELMOTTE

Considérant la présentation du Compte de Gestion 2025 de la commune associée de Saint-Pol-sur-Mer dressé par le Receveur municipal ;

Considérant que lui ont été présentés le Budget Primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser ;

Après s'être assuré que le Receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant que l'ensemble des opérations comptables 2025 s'avèrent régulières :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 ;
2. Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur François DELMOTTE ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCLARE :

- Que le compte de gestion dressé par le receveur municipal pour l'exercice 2025, visé et certifié conforme par l'ordonnance, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 29/06/2026
Identifiant téléransmission : 059-200027159-20260611-245795A-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à la majorité

6 abstentions : NAVE - VAN DEN BROECKE - VAMPOUILLE - MELIN - BRICHE -
DEZOUTTER

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 4

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Monsieur BECUWE Rémy	1er Adjoint au Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur NICOLLE Thomas	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Adjoint au Maire,
Madame HUYGHE Isabelle	Adjointe au Maire,
Madame MAES Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur POTTIER David	Adjoint au Maire,
Madame VANDORME Catherine	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Conseiller municipal,
Monsieur CALISKAN Taner	Conseiller municipal,
Monsieur DELMOTTE François	Conseiller municipal,
Madame AHAMED Houfrane	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame CADART Claudette	Conseillère municipale,
Monsieur LEMAIRE Hervé	Conseiller municipal,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Monsieur MERSEMAN Olivier	Conseiller municipal,
Monsieur CADART Michel	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Monsieur DAVID CABARET Elliot	Conseiller municipal,
Madame MAHIEU Jacqueline	Conseillère municipale,
Madame CARRU Adeline	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame DEZOUTTER Orlane	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur WYTS David	Adjoint au Maire,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Monsieur FUMERY François	Conseiller municipal,
Madame MELIN Dorothée	Conseillère municipale

Secrétaire de séance : Elliot DAVID CABARET

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. WYTS a donné pouvoirs à M. CLAEYS, Mme VARLET à Mme VANDORME, M. FUMERY à Mme MOUTENET-LENOIR, Mme MELIN à M. NAVE.

Adopté à la majorité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 11 juin 2026

Délibération : N° 2026/46

Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2025

Rapporteur : Monsieur François DELMOTTE

La présentation du Compte Administratif 2025 fait apparaître les éléments comptables ci-après :

A) LA SITUATION COMPTABLE DE FIN D'EXERCICE 2025 INDEPENDAMMENT SUR LE FONDS DES REPORTS PRECEDENTS

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 10 348 419,76 €

Recettes : 10 348 419,76 €

Toutefois, l'ensemble des dépenses de fonctionnement étant alimentés par une recette unique de la Ville de Dunkerque, il n'y a pas de résultat d'exécution positif ou négatif.

B) LE RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET

Le résultat global de clôture ne présente ni excédent, ni déficit.

C) LA SITUATION RESULTANT DES RESTES A REALISER

Il n'y a pas de restes à réaliser en section de fonctionnement en M 57.

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur François DELMOTTE ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DECIDE :

- De passer au VOTE pour APPROUVER le Compte Administratif 2025 de la Ville tel qu'il est présenté.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 29/06/2026
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20260611-245797-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à la majorité

6 voix contre : NAVE - VAN DEN BROECKE - VAMPOUILLE - MELIN - BRICHE -
DEZOUTTER

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 4

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Monsieur BECUWE Rémy	1er Adjoint au Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur NICOLLE Thomas	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Adjoint au Maire,
Madame HUYGHE Isabelle	Adjointe au Maire,
Madame MAES Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur POTTIER David	Adjoint au Maire,
Madame VANDORME Catherine	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Conseiller municipal,
Monsieur CALISKAN Taner	Conseiller municipal,
Monsieur DELMOTTE François	Conseiller municipal,
Madame AHAMED Houfrane	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame CADART Claudette	Conseillère municipale,
Monsieur LEMAIRE Hervé	Conseiller municipal,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Monsieur MERSEMAN Olivier	Conseiller municipal,
Monsieur CADART Michel	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Monsieur DAVID CABARET Elliot	Conseiller municipal,
Madame MAHIEU Jacqueline	Conseillère municipale,
Madame CARRU Adeline	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame DEZOUTTER Orlane	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur WYTS David	Adjoint au Maire,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Monsieur FUMERY François	Conseiller municipal,
Madame MELIN Dorothée	Conseillère municipale

Secrétaire de séance : Elliot DAVID CABARET

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. WYTS a donné pouvoirs à M. CLAEYS, Mme VARLET à Mme VANDORME, M. FUMERY à Mme MOUTENET-LENOIR, Mme MELIN à M. NAVE.

Adopté à la majorité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 11 juin 2026

Délibération : N° 2026/47

Objet : APPROBATION DES DÉCISIONS MODIFICATIVES - EXERCICE 2026

Rapporteur : Monsieur François DELMOTTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales l'article L.1612.11 autorisant les décisions modificatives ;

Considérant que le Conseil consultatif est amené en cours d'exercice, à modifier ses prévisions en adoptant des décisions modificatives.

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur François DELMOTTE ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE :

- D'adopter la Décision Modificative suivante :

Fonctionnement			
Dépenses			
Chapitre	Compte	Libellé	
011	611	Contrats de prestations de services	23 160,68 €
Total			23 160,68 €
Recettes			
74	748721	Dotation de gestion locale reçue	23 160,68 €
Total			23 160,68 €

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 29/06/2026
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20260611-245586-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à la majorité

6 abstentions : NAVE - VAN DEN BROECKE - VAMPOUILLE - MELIN - BRICHE - DEZOUTTER

Nombre de Conseillers en exercice : **35**
Nombre de Conseillers présents : **31**
Nombre de procurations : **4**

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Monsieur BECUWE Rémy	1er Adjoint au Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur NICOLLE Thomas	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Adjoint au Maire,
Madame HUYGHE Isabelle	Adjointe au Maire,
Madame MAES Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur POTTIER David	Adjoint au Maire,
Madame VANDORME Catherine	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Conseiller municipal,
Monsieur CALISKAN Taner	Conseiller municipal,
Monsieur DELMOTTE François	Conseiller municipal,
Madame AHAMED Houfrane	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame CADART Claudette	Conseillère municipale,
Monsieur LEMAIRE Hervé	Conseiller municipal,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Monsieur MERSEMAN Olivier	Conseiller municipal,
Monsieur CADART Michel	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Monsieur DAVID CABARET Elliot	Conseiller municipal,
Madame MAHIEU Jacqueline	Conseillère municipale,
Madame CARRU Adeline	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame DEZOUTTER Orlane	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Monsieur WYTS David	Adjoint au Maire,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Monsieur FUMERY François	Conseiller municipal,
Madame MELIN Dorothée	Conseillère municipale

Secrétaire de séance : Elliot DAVID CABARET

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. WYTS a donné pouvoirs à M. CLAEYS, Mme VARLET à Mme VANDORME, M. FUMERY à Mme MOUTENET-LENOIR, Mme MELIN à M. NAVE.

Adopté à la majorité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.